

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE



VILLE DE VAL-D'OR

Personne morale de droit public, ayant son siège au 855, 2^e Avenue, VAL-D'OR (Québec) J9P 1W8, ici agissant et représentée par le maire, M. Pierre Corbeil, et la greffière, Me Annie Lafond, dûment autorisés à signer les présentes en vertu d'une résolution du conseil de ville annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

Ci-après appelée : « **LA VILLE** »

ET



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE VAL-D'OR

Corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1070, 3^e Avenue Est, VAL-D'OR (Québec) J9P 0J6, ici agissant et représentée par son président, M. Etienne Létourneau, et son commissaire industriel, M. Jean-Yves Poitras, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

Ci-après appelée : « **LE PROMOTEUR** »

Ci-après appelées collectivement « **LES PARTIES** »

OBJET : Phase III (partie de la rue Séguin) - Développement secteur Georges-Dumont

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre LES PARTIES le 11 septembre 2017 concernant le développement du secteur Georges-Dumont, phases I à IV;

ATTENDU QUE la rue dénommée Harvey dans ce protocole d'entente est maintenant désignée officiellement comme étant la rue Clark;

ATTENDU QUE le promoteur a réalisé, en 2019, le développement de la partie ouest de la rue Séguin prévue en phase III au plan-projet de lotissement préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5168 de ses minutes, approuvé par le conseil de ville en vertu de la résolution 2015-587;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite maintenant procéder au développement de la partie est de la rue Séguin, entre la rue Clark et la rue des Foreurs (phase II);

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 1 988 884,86 \$;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent addenda en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

À moins qu'elles ne soient expressément modifiées par la présente entente, toutes les dispositions de l'entente initiale intervenue le 11 septembre 2017 continuent de s'appliquer entre LES PARTIES.

Le promoteur s'engage à respecter tous les règlements de la Ville incluant ceux entrés en vigueur après la date de l'entente initiale, notamment et sans en limiter la généralité, à l'égard des ententes relatives à des travaux municipaux, en matière d'urbanisme, de construction d'infrastructures municipales, de branchement d'aqueduc et d'égout, à chacune des étapes de réalisation du projet, dans un objectif de protection du public.

ARTICLE 3

Le promoteur déclare avoir remis à la Ville ou fait approuver par celle-ci, conformément à l'article 28, paragraphe a) de l'entente initiale, les documents suivants aux fins de la signature des présentes :

- 3.1 Le plan-projet de lotissement des lots 2 297 188, 2 297 191 et 2 547 483 du cadastre du Québec, préparé par M. Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre, le 18 novembre 2015, sous le numéro 5 168 de ses minutes, dossier V11-PL-375, modifié conformément à la résolution 2015-587 du conseil de ville afin de réserver un espace de 10 m de largeur entre les lots projetés 32 et 33. Copie de ce plan-projet de lotissement est annexé au présent addenda et en fait partie intégrante.



- 3.2 Les plans d'infrastructures ci-dessous énumérés, émis pour construction préparés pour le compte du promoteur le 10 juillet 2017 par M. Paul Rivest, ingénieur de la firme WSP Canada inc., dûment approuvés par M. Danny Burbridge, ing., directeur du Service des infrastructures urbaines en date du 9 avril 2021;

RÉVISION	NO PLAN	DESCRIPTION
RÉV. B	020-CIV-0001	Page-titre, localisation du projet, phase III
RÉV. C	020-CIV-0100	Plan présentation des feuillets, légende & géotechnique
RÉV. C	020-CIV-0102	Plan d'ensemble, réseaux, phase III
RÉV. D	020-CIV-0230	Rue Séguin, plan et profil, ch. 0+140 @ 0+460
RÉV. D	020-CIV-0231	Rue Séguin, plan et profil, ch. 0+400 @ 0+660
RÉV. C	020-CIV-0302	Coupes type voirie, phase III
RÉV. B	020-CIV-0303	Coupes A, B et C, phase III
RÉV. B	020-CIV-0403	Aqueduc, Détails, phase III
RÉV. B	020-CIV-0404	Égout, Détails, phase III
RÉV. B	020-CIV-0406	Voirie, Détails, phase III

- 3.3 L'autorisation émise le 9 février 2018 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard des travaux relatifs au prolongement des services municipaux, dossier 7311-08-01-89008-62 - 40169212.

ARTICLE 4

Le promoteur s'engage à céder gratuitement à la Ville les infrastructures ainsi que l'assiette de la voie de circulation de cette partie de la rue Séguin située entre la rue Clark et la rue des Foreurs, connue comme étant une partie du lot 6 173 879 du cadastre du Québec, et ce, dans les 60 jours de la date du certificat de réception provisoire des travaux, date à laquelle la Ville en deviendra responsable.

ARTICLE 5

- 5.1 Les parties déclarent et conviennent que la valeur des travaux de cette phase est estimée à 1 988 884,06\$ conformément au bordereau préparé par WSP Canada inc. en date du 12 mars 2021, dont copie demeure annexée au présent addenda pour en faire partie intégrante. Elles conviennent également que le coût des services d'ingénierie seront ajoutés à la valeur des travaux.
- 5.2 Les coûts admissibles à la présente entente comprennent les travaux généraux et les travaux de construction et d'ingénierie du prolongement de la rue Séguin expressément décrits au bordereau ci-devant mentionné.
- 5.3 Tout ajustement des coûts admissibles en cours d'exécution des travaux, ainsi que toute modification des termes du présent addenda devra être approuvé par les parties au moyen d'un autre addenda.
- 5.4 La Ville remboursera sa part des coûts admissibles sur présentation par le promoteur d'un certificat de demande de paiement accompagné des pièces justificatives, jusqu'à concurrence des sommes ci-devant convenues.

ARTICLE 6

Aux fins de l'application de la présente entente, tout avis et toute correspondance à l'une et l'autre des parties doivent être acheminés aux adresses postales et électroniques suivantes :

POUR LA VILLE

VILLE DE VAL-D'OR
Service du greffe
855, 2^e Avenue
VAL-D'OR (Québec) J9P 1W8

Tél. : 819-824-9613, poste 2227
Courriel : greffe@ville.valdor.qc.ca

POUR LE PROMOTEUR

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE VAL-D'OR
M. Jean-Yves Poitras, commissaire industriel
1070, 3^e Avenue Est,
VAL-D'OR (Québec) J9P OJ6

Tél. : 819-825-5848
Courriel : jean-yves.poitras@ville.valdor.qc.ca

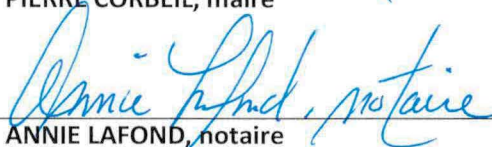
EN FOI DE QUOI les parties ont signé à Val-d'Or en double exemplaire à la date indiquée en marge de leur signature.

VILLE DE VAL-D'OR

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DE VAL-D'OR



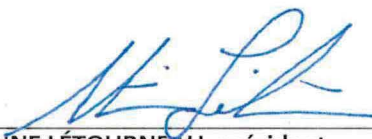
PIERRE CORBEIL, maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière

Date

17 JUIN 2021



ETIENNE LÉTOURNEAU, président



JEAN-YVES POITRAS, commissaire industriel

Date

9 JUIN 2021



Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE VAL-D'OR tenue le 18 juin 2019.

RESOLUTION N° : CA190618.7

OBJET : NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

IL EST PROPOSÉ par madame France Gagnon

APPUYÉ par monsieur Yves Boucher

IL EST RÉSOLU

QUE les cinq personnes suivantes soient et sont autorisées par la présente à signer pour et au nom de la Corporation les chèques, effets bancaires, contrats et actes légaux;

Président – M. Etienne Létourneau
Vice-président – M. Claude-Etienne Fournier
Secrétaire Trésorier – Benoît Sigouin
Président ex-officio – Marco Gagnard
Commissaire industriel – Jean-Yves Poitras

QUE deux signatures soient requises pour signer les chèques, effets bancaires, contrats et actes légaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Certifiée copie conforme ce
18 juin 2019

Etienne Létourneau
Président

Marco Gagnard
Président ex-officio



VILLE DE VAL-D'OR

EXTRAIT du procès-verbal de la 459e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 7 juin 2021, à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères, M. Denis Giguère, Mme Karen Busque, Mme Èveline Laverdière, Mme Céline Brindamour, M. Léandre Gervais, Mme Sylvie Hébert, Mme Lisyane Morin et M. Robert Quesnel.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Annie Lafond, greffière.

RÉSOLUTION 2021-168

Autorisation de signature d'une entente avec la Corporation de développement industriel de Val-d'Or dans le cadre du développement de la partie est de la rue Séguin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l'entente intervenue le 11 septembre 2017 avec la Corporation de développement industriel de Val-d'Or concernant le développement du secteur Georges-Dumont, dans le cadre de la réalisation de la phase III (partie est de la rue Séguin, entre la rue Clark et la rue des Foreurs).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

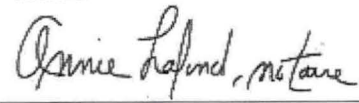
Certifié vraie copie,
le 8 juin 2021.


LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe





PIERRE CORBEIL
Maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière

BORDEREAU DE SOUMISSION**SOMMAIRE**

Phase III

A	Travaux généraux	<u>736 176 \$</u>
B	Rue Séguin	<u>917 954 \$</u>
SOUS TOTAL DES TRAVAUX		<u>1 654 130,25 \$</u>
CONTINGENCES (5%)		<u>82 706,51 \$</u>
SOUS TOTAL AVANT TAXES		<u>1 736 836,76 \$</u>
TPS (5%)		<u>82 706,51 \$</u>
TVQ (9,975%)		<u>169 341,58 \$</u>
GRAND TOTAL DES TRAVAUX		<u>1 988 884,86 \$</u>

AlgoBanking
115266

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
A	TRAVAUX GÉNÉRAUX				
1.0	Travaux divers				
1.1	Organisation de chantier (article 10.1, CCDG)	1	global	95 500,00 \$	95 500,00 \$
1.2	Locaux de chantier (article 10.2, CCDG)	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.3	Maintien de la circulation et signalisation (article 10.3, CCDG)	1	global	500,00 \$	500,00 \$
1.4	Protection de l'environnement (article 10.4, CCDG)	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.5	Déplacements des glissières rigides en béton-New Jersey (article 18.6, CCDG)	1	global	200,00 \$	200,00 \$
	Sous total - 1.0 Frais généraux				103 200,00 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
2.0	Terrassement				
2.1	Traitement par déblai de la terre végétale ép.± 200 mm (article 11.3.1, CCDG)	468	m. lin.	36,00 \$	16 848,00 \$
2.2	Déblais de deuxième classe jusqu'à la ligne d'infrastructure (article 11.4.5.3, CCDG)	224	m. lin.	41,00 \$	9 184,00 \$
2.3	Déblais de première classe jusqu'à la ligne d'infrastructure (article 11.4.3, CCDG)	6650	m ³	70,00 \$	465 500,00 \$
2.4	Excavation de matériaux de première classe en tranchée incluant les services (article 12.1.4, BNQ) (1 conduite)	41	m. lin.	80,00 \$	3 280,00 \$
2.5	Excavation de matériaux de première classe en tranchée incluant les services (article 12.1.4, BNQ) (2 conduites)	38	m. lin.	160,00	6 080,00 \$
2.6	Excavation de matériaux de première classe en tranchée incluant les services (article 12.1.4, BNQ) (3 conduites)	188	m. lin.	250,00	47 000,00 \$
2.7	Matériau d'emprunt MG-112 - sous la ligne d'infrastructure (article 11.8, CCDG)	91	m. lin.	184,00 \$	16 744,00 \$
2.8	Remblais de deuxième classe - hors chaussée (article 11.6, CCDG)	198	m. lin.	20,00 \$	3 960,00 \$
2.9	Matériau d'emprunt classe "B" - hors chaussée (article 11.8, CCDG)	198	m. lin.	55,00 \$	10 890,00 \$
	Sous total - 2.0 Terrassement				579 486,00 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
3.0	Provisions				
3.1	Emprunt granulaire - Pierre nette 5-20 (article 11.8, CCDG)	40	m ³	80,00 \$	3 200,00 \$
3.2	Membrane géotextile - Provision (article 11.10.3, CCDG)	500	m ²	1,60 \$	800,00 \$
3.3	Déblais de 1ère classe au-dessus de la ligne d'infrastructure	600	m ³	70,00 \$	42 000,00 \$
3.4	Fossé de drainage (article 11.4.5.3, CCDG)	200	m. lin.	4,20 \$	840,00 \$
3.5	Relevage des conduites d'égout pluvial, TBA, Classe IV, diamètre 525 mm (article 12.2.1, BNQ)	5	m. lin.	450,00 \$	2 250,00 \$
3.6	Relevage des conduites d'égout sanitaire, PVC, SDR-26, diamètre 200 mm (article 12,2,1, BNQ)	8	m. lin.	300,00 \$	2 400,00 \$
3.7	Raccordement a une conduite d'aqueduc existante à l'aide d'un manchon	1	Unité	500,00 \$	500,00 \$
3.8	Isolation conduite sanitaire existante vec isolant (RS-2 vers phase 3) sur 12ml	1	Global	1500,00 \$	1 500,00 \$
	Sous total - 3.0 Provisions				53 490,00
RÉSUMÉ A - TRAVAUX GÉNÉRAUX					
1.0	Travaux divers				103 200,00 \$
2.0	Terrassement				579 486,00 \$
3.0	Provisions				53 490,00 \$
	TOTAL SECTION A - TRAVAUX GÉNÉRAUX				736 176,00 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
B	RUE SÉGUIN				
1.0	Travaux d'aqueduc				
1.1	Conduite d'eau potable, fonte ductile classe 52, diamètre 200 mm (article 12.2.8 BNQ)	471	m.lin	299,00 \$	140 829,00 \$
1.2	Vanne d'aqueduc, diamètre 200 mm (article 12.2.9, BNQ)	1	unité	3680,00 \$	3 680,00 \$
1.3	Branchement de conduite d'eau potable, Cuivre K-mou, diamètre 50 mm (article 12.2.12, BNQ)	12	unité	4025,00 \$	48 300,00 \$
1.4	Poteau incendie (article 12.2.10, BNQ)	2	unité	12075,00 \$	24 150,00 \$
1.5	Raccordement d'une nouvelle conduite d'eau potable à une conduite existante sans pression, diamètre 200 mm, fonte ductile, classe 52 (article 12.2.24.2, BNQ)	2	unité	2470,00 \$	4 940,00 \$
1.6	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (article 12.2.16, BNQ)	1	global	2500,00 \$	2 500,00 \$
1.7	Essai de conductivité sur les conduites d'eau (article 3.11, R.M. 2008-39)	1	global	1000,00 \$	1 000,00 \$
	Sous-total 1.0 - Travaux d'aqueduc				225 399,00 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
2.0	Travaux d'égout sanitaire				
2.1	Conduite d'égout sanitaire, PVC, DR 35, diamètre 200 mm (article 12,2,1, BNQ)	385	m.lin	178,00 \$	68 530,00 \$
2.2	Regard d'égout sanitaire préfabriqué, diamètre 1 200 mm (article 12,2,2, BNQ)	6	unité	6785,00 \$	40 710,00 \$
2.3	Branchement d'égout sanitaire, PVC, DR28, diamètre 150 mm, couleur verte (article 12,2,7, BNQ), incluant son Isolation au besoin.	12	unité	2010,00 \$	24 120,00 \$
2.4	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout sanitaire à une conduite d'égout sanitaire existante (article 12.2.24.5, BNQ)	2	unité	2500,00 \$	5 000,00 \$
2.5	Nettoyage et essai des conduites sanitaires incluant les essais d'ovalisation (article 12.2.17, BNQ)	1	global	6500,00 \$	6 500,00 \$
	Sous total - 2.0 Travaux d'égout sanitaire				144 860,00 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
3.0	Travaux d'égout pluvial				
3,1	Conduite d'égout pluvial, PVC, DR-35, diamètre 300 mm (article 12.2.1, BNQ)	19,5	m.lin	185,70 \$	3 621,15
3,2	Conduite d'égout pluvial, TBA Classe IV, diamètre 375 mm (article 12.2.1, BNQ)	112	m.lin	241,50 \$	27 048,00 \$
3,3	Conduite d'égout pluvial, TBA, Classe IV, diamètre 450 mm (article 12.2.1, BNQ)	90	m.lin	258,75 \$	23 287,50 \$
3,4	Conduite d'égout pluvial, TBA, Classe IV, diamètre 525 mm (article 12.2.1, BNQ)	199	m.lin	304,75 \$	60 645,25 \$
3.5	Regard d'égout pluvial préfabriqué, type M 1200 (article 12.2.2, BNQ)	6	unité	7130,00 \$	42 780,00 \$
3.6	Puisard de rue, type P-4, diamètre 610 mm, conduite de raccordement PVC DR 28, diamètre 150 mm (article 12.2.4, BNQ)	13	unité	4890,00 \$	63 570,00 \$
3.7	Branchement d'égout pluvial, PVC, DR28, diamètre 150 mm, couleur blanche (article 12,2,7, BNQ)	12	unité	1380,00 \$	16 560,00 \$
3.8	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout pluvial à une conduite pluvial existante (article 12.2.24.5, BNQ)	2	unité	2500,00 \$	5 000,00 \$
3.9	Nettoyage et essai d'étanchéité des conduites d'égout pluvial (article 12.2.16, BNQ)	1	global	2500,00 \$	2 500,00 \$
	Sous total - 3.0 Travaux d'égout pluvial				241 390,75 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
4,0	Travaux de gaz naturel				
4.1	Traverse de gaz naturel, PEHD, DR-17, 75 mm de diamètre	7	unité	1150,00 \$	8 050,00 \$
	Sous total - 4.0 Travaux de gaz				8 050,00 \$
5.0	Travaux de voirie				
5.1	Coupe type - Voirie #1				
5.1.1	Membrane géotextile - renforcement de l'infrastructure, type III (article 12.6, CCDG)	113	m .lin	25,50 \$	2 881,50 \$
5.1.2	Drain souterrain filtrant avec membrane géotextile pour structure de chaussée, PEHD perforé, diamètre 150 mm incluant les raccordements à l'existant (article 12.7.2, CCDG)	232	m. lin.	23,00 \$	5 336,00 \$
5.1.3	Sous-fondation, MG-112, 500 mm d'épaisseur incluant l'arrière des bordures (article 12.2, CCDG)	113	m.lin.	170,00 \$	19 210,00 \$
5.1.4	Fondation MG-20, 300 mm d'épaisseur (article 12.3, CCDG)	113	m. lin.	190,00 \$	21 470,00 \$

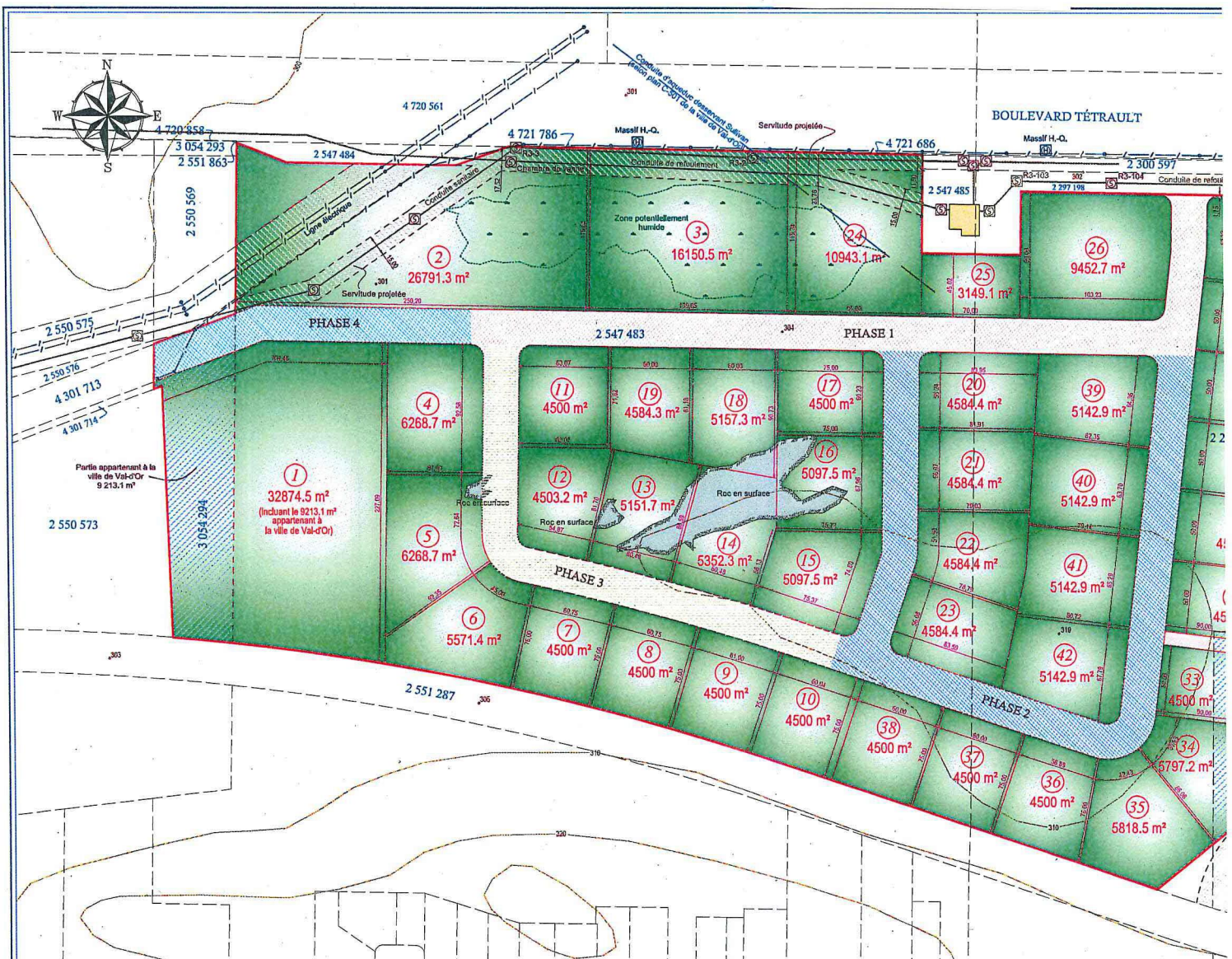
Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
5,2	Coupe type - Voirie #2				
5.2.1	Membrane géotextile - renforcement de l'infrastructure, type III (article 12.6, CCDG)	222	m .lin	26,50 \$	5 883,00 \$
5.2.2	Isolant polystyrène extrudé HI-40 (articles 12.2.1.1,12.2.2.3 et 12.2.3.4, CCDG)	222	m. lin.	328,00 \$	72 816,00 \$
5.2.3	Drain souterrain filtrant avec membrane géotextile pour structure de chaussée, PEHD perforé, diamètre 150 mm incluant les raccordements à l'existant (article 12.7.2, CCDG)	454	m.lin.	23,00 \$	10 442,00 \$
5.2.4	Sous-fondation, MG-112, 600 mm d'épaisseur incluant en arrière des bordures (article 12.2, CCDG)	222	m. lin.	200,00 \$	44 400,00 \$
5.2.5	Fondation MG-20, 600 mm d'épaisseur (article 12.3, CCDG)	222	m. lin.	320,00 \$	71 040,00 \$
5.3	Coupe type - Voirie #3				
5.3.1	Membrane géotextile - renforcement de l'infrastructure, type III (article 12.6, CCDG)	133	m.lin.	26,50 \$	3 524,50 \$
5.3.2	Drain souterrain filtrant avec membrane géotextile pour structure de chaussée, PEHD perforé, diamètre 150 mm incluant les raccordements à l'existant (article 12.7.2, CCDG)	278	m. lin.	23,00 \$	6 394,00 \$
5.3.3	Fondation MG-20, 300 mm d'épaisseur (article 12.3, CCDG)	133	m. lin.	190,00 \$	25 270,00 \$
	Sous total - 5.0 Travaux de voirie				288 667,00 \$

Estimation pour soumission

ART.	DESCRIPTION	QTÉ approx.	UNIT.	PRIX UNI.	TOTAL
6.0	Isolation de conduites				
6.1	Polystyrène pour isolation thermique HI-40 - Conduite d'aqueduc (articles 12.2.1.1, 12.2.2.3 et 12.2.3.4, CCDG)	295	m. lin.	32,50 \$	9 587,50 \$
6.2	Polystyrène pour isolation thermique HI-40 - Conduite d'égout sanitaire (articles 12.2.1.1, 12.2.2.3 et 12.2.3.4, CCDG)	0	m. lin.	34,50 \$	0,00 \$
	Sous total - 6.0 Isolation de conduites				9 587,50 \$
 RÉSUMÉ B - RUE SÉGUIN					
1.0	Travaux d'aqueduc				225 399,00 \$
2.0	Travaux d'égout sanitaire				144 860,00 \$
3.0	Travaux d'égout pluvial				241 390,75 \$
4.0	Travaux de gaz				8 050,00 \$
5.0	Travaux de voirie				288 667,00 \$
6.0	Isolation des conduites				9 587,50 \$
	TOTAL SECTION B - RUE SÉGUIN				917 954,25 \$

330e 7 décembre 2015
Annexe 2015-587



DOCUMENT ÉVOLUTIF		
VERSION	DATE	NATURE
1	18/11/2011	Projet 1
2	23/05/2012	Configuration des lots
3	06/06/2014	Configuration des lots et ajout d'une rue
4	18/12/2014	Configuration des lots et topographie
5	28/01/2015	ajout de regards et d'une conduite d'égout
6	11/02/2015	ajout d'un passage pour piéton
7	26/03/2015	ajout d'une servitude pour canalisations des égouts existants
8	28/10/2015	Agrandissement du passage pour piéton

Échelle 1:2000
mètres 50 0 50 100 150 mètres

Légende

- Regard (position approximative)
- Regard localisé sur le terrain

Il est à noter que les points cotés et les courbes des niveaux proviennent du feuillet cartographique à l'échelle 1:20000 numéro 3204-0101. Les données sur les conduites d'égout et de refoulement proviennent du plan C-501 et du plan du collecteur C-1 fourni par la ville de Val-d'Or.

CLIENT:



Corporation de développement industriel et commercial de la région de Val-d'Or

PLAN PROJET DE LOT
CADASTRE DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FON
MUNICIPALITÉ : VILLE

VAL-D'OR, LE 18 NOVEM
DOSSIER : V11-PL-375